

MERCREDI

29

SEPTEMBRE 1943

13^e ANNÉE

N° 7072

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis - Dir. : A. COUËLANT (1888-1942)

CAHORS

KERMESSE DES SŒURS DE LA MISÉRICORDE (Dames Noires)

Cette manifestation de bienfaisance aura lieu les 9 et 10 octobre dans l'établissement si accueillant de la rue Frédéric-Suisse où se pratique inlassablement une charité sans limites. Nul doute que les acheteurs viennent en foule visiter les stands nombreux et bien pourvus qui les enchanteront par la diversité et la qualité de leurs articles. Il y aura de tout et pour toutes les bourses afin de permettre à chacun, dans la limite de ses moyens, de réaliser une bonne affaire en accomplissant une bonne action.

La vente commencera dès le samedi 9 octobre à 14 heures et se continuera le dimanche toute la journée.

Dès maintenant sont mis en vente des billets de tombola permettant de gagner une magnifique bicyclette et un drap de lit splendide en toile de fil brodé et fils tirés d'une grande valeur.

Nous croyons savoir aussi qu'à l'issue de la vente un second drap d'une valeur identique sera mis aux enchères à l'Américaine.

On a également pensé aux enfants : bazars et jeux divers les enthousiasmeront. Et les gourmands, grands et petits, pourront savourer sans tickets de délicieuses pâtisseries.

Reservez donc vos journées des 9 et 10 octobre pour vous approvisionner en toutes choses, vous distraire et aider la si charitable et inlassable sœur Marie-Rose et ses dévouées collaboratrices à continuer leur si belle œuvre.

(Dès cette semaine, de jeunes orphelines du Couvent se rendront à domicile pour recueillir les dons que la population cadurcienne voudra bien leur offrir.)

AVIS AUX AGRICULTEURS

La mairie communique : L'enquête agricole d'automne 1943 aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

La période de déclaration s'étendra du 1^{er} au 15 octobre.

Tout chef d'exploitation, tout détenteur d'animaux est tenu de se présenter à la mairie entre ces deux dates pour y souscrire une déclaration portant sur les surfaces qu'il consacre aux cultures dérobées, ses récoltes de céréales, son cheptel, sa basse-cour, ses machines agricoles ainsi que sur la composition de sa famille.

Les agriculteurs qui n'auront pas fait de déclarations dans les délais prescrits ou qui auront fait de fausses déclarations, seront exclus de toute répartition d'engrais, sulfate de cuivre, semences, etc... et passibles de sanctions notamment d'amendes de 200 à 10.000 fr.

Cette enquête beaucoup plus simple que les précédentes est particulièrement courte, c'est pourquoi, elle doit être bien faite.

Le Gouvernement fait donc confiance aux agriculteurs pour qu'une plus grande exactitude des déclarations facilite d'une part, la répartition des denrées entre les consommateurs, d'autre part, celle du matériel et des produits indispensables à l'agriculture entre les exploitants agricoles.

CONFÉRENCES A LA CATHÉDRALE

Le R.P. Couët S.J. revient mettre au profit des Cadurciens son merveilleux talent dans une série de cinq conférences qu'il donnera à la cathédrale les 4, 5, 6, 7, 8 octobre à 20h.30.

Le sujet sera : *Mystique Nationale et Sens chrétien*. On peut être assuré que ce sujet d'une importante actualité sera traité magistralement.

MAISON DU PRISONNIER

Les familles de prisonniers qui recevraient de leurs chers absents des demandes d'espadrilles pourront communiquer ces lettres à la Maison du Prisonnier qui donnera satisfaction jusqu'à épuisement du petit stock mis à sa disposition.

Egalement les familles qui font des colis personnels en plus de ceux confectionnés par la Croix rouge pourront se procurer à la Maison du Prisonnier des boîtes en carton.

Service des chaussures

Le public est informé qu'en raison du nombre élevé de demandes restant à satisfaire seront seules admises les inscriptions concernant les catégories suivantes :

Usages ville hommes. Fantaisie hommes. Fantaisie femmes. Fantaisie cadets, grandes fillettes, Fantaisie garçons, fillettes. Galoches pointures 30 à 35. Galoches pointures 16 à 39.

La carte de textile doit être présentée à l'appui de la demande, un reçu sera délivré.

Les fiches de demandes seront reçues à la mairie, service des chaussures du 1^{er} octobre au 16 octobre inclus.

Pour les enfants de moins de treize ans titulaires de la carte de textiles E et J, des fiches spéciales de demandes seront fournies par la mairie, du 1^{er} au 15 octobre inclus.

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 1^{er} octobre 1943. Du 1^{er} au 8 octobre, distribution des coupons d'achat de pantoufles, sabots et espadrilles.

Du 9 au 16 octobre, distribution des coupons d'achat d'usage travail, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 16 octobre au soir sera annulé.

A PROPOS DE LA DÉFECTION ITALIENNE

M. René Payot, notable collaborateur du *Journal de Genève*, écrivait tout récemment : « Il faut bien constater que la défection italienne n'a pas donné aux « Alliés » tous les avantages qu'ils auraient pu escompter. Ils n'ont pu empêcher les Allemands de se substituer à l'Italie défaillante. Il semble que leur politique et leur stratégie aient été mal coordonnées ».

Il ne nous appartient pas de faire l'analyse de ces maladroites et de dénoncer ces torts. Ce que nous voudrions tirer de ces récents événements c'est une leçon de prudence et aussi de méfiance.

Cette leçon serait particulièrement profitable à ceux qui semblent croire à l'infaillibilité des « Alliés », lesquels comprennent, ne l'oublions pas, avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, la Russie soviétique. Cette union hétéroclite peut fort bien aboutir à des résolutions dont nous, membres de la civilisation occi-

dentale, pourrions être les victimes.

Politiquement et stratégiquement, les Anglo-Américains se sont trompés en organisant la défection italienne. Ils se trompent plus gravement encore en répandant parmi nous des idées subversives, en suscitant et en encourageant le terrorisme. Car le terrorisme est un fléau qu'on n'arrête pas, une fois qu'on l'a déchaîné. Et, en tout cas, on ne lui fait point sa part, on ne lui impose pas de limites. Si le terrorisme gagnait la France, inmanquablement il ravagerait l'Angleterre et l'Amérique aussi. On se sert souvent de l'apologue de Goethe, et l'on compare les imprévoyants fourriers de la violence révolutionnaire à « l'apprenti sorcier ».

On n'a pas tort. C'est exactement de cette imprévoyance insensée que les propagateurs du terrorisme, parmi nous, se rendent coupables ; et leur faute est même plus grave, car elle compromet tout ce qui a été acquis, dans les pays civilisés, de sagesse, d'expérience et de générosité.

LES ATTENTATS TERRORISTES

Un boucher abattu à coups de mitraillette

Dans la soirée du 24 septembre, quatre individus, dont un masqué, se présentaient chez M. Estrade boucher à Palisse, près Neuvic, et lui demandaient de la viande. Le négociant ayant refusé de livrer sa marchandise sans une contre-partie de tickets, fut abattu d'une rafale de mitraillette.

Quittant la boutique, les malfaiteurs se rendirent alors dans un bureau de tabac à une centaine de mètres de là et y dérobaient 100 paquets de tabac.

Une bombe incendiaire dans une ferme

En Bourgogne, le feu, mis à l'aide d'une bombe incendiaire dans un hangar d'une ferme bourguignonne, a détruit 400 quintaux de blé, 300 quintaux d'avoine non battue, une importante quantité de paille, une batteuse, du matériel agricole, deux tombereaux de pommes de terre, etc...

Les dégâts sont évalués à 1 million. (O.F.I. Havas.)

La lutte de la police contre le marché noir

Le marché noir a des formes multiples et fait vivre grassement ses trafiquants aux activités diverses. Souvent, d'ailleurs, il est alimenté par des marchandises volées et par des tickets dérobés dans les mairies par des employés malhonnêtes.

En quelques jours, les services de police viennent de mettre fin à l'activité de quelques-uns de ces malfaiteurs organisés avec des équipes de recailleurs et de vendeurs. A Lyon, la police perquisitionnant chez Marie Jordan, 50, cours Eugénie, a découvert des bons de monnaie-matière représentant une valeur d'achat de 906.463 kilos ; de nombreuses cartes d'alimentation et de textile ainsi que des chaussures et des vêtements.

De son côté, la section locale de police judiciaire vient d'appréhender quatre individus auteurs d'un vol de 800 kilos de café.

A Marseille le service régional de la police de sûreté vient d'en appréhender deux autres au moment où ils cherchaient à négocier 200 cartes de pain catégorie T au prix de 375 fr. l'une.

Une bande lyonnaise cherchait à écouler au marché noir 233 kilos de mercure et 25 kilos de saccharine provenant de vols commis au préjudice de l'usine Rhône Poulenc. Elle est sous les verrous.

En peu de mots...

● Les envois aux prisonniers de pain spécial blutté à 80 0/0 et enrichi de graisse et de sucre se sont élevés en 1943, à 280.000 quintaux.

● M. Bonnafous ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, vient de décider que les bouchers, charcutiers et tripiers ne seront plus admis au bénéfice de la carte « T ».

● On annonce la mort, survenue à Lyon, de M. Joseph Autier, sénateur de la Haute-Loire. Il était âgé de 75 ans.

● A l'occasion du millénaire de la Castille, fondée en 943, par le comte Fernand Gonzalez, de grandes fêtes ont eu lieu en Espagne.

● M. Emilien Boyer, membre de la Milice française de Carcassonne, employé au bureau de la L.V.F., rentrait chez lui quand, au moment où il mettait la clé dans la serrure de sa porte, il essuya une rafale de mitraillette. Il se jeta à terre et dut à cette circonstance de ne pas être atteint.

La police judiciaire recherche ses agresseurs.

CHRONIQUE DU LOT

AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

Les disponibilités en semences de pommes de terre, tant en plants français qu'en plants étrangers, ne permettront de satisfaire qu'une très faible partie des demandes.

D'autre part, les difficultés de transport qui s'aggravent de jour en jour, laissent prévoir dès maintenant, que les bons de semence ne pourront pas être tous honorés.

Tous les producteurs de pommes de terre, sans exception : cultivateurs soumis au régime des impositions, collectifs, exploitants de jardins individuels... doivent donc, en prévision des plantations de 1944, prélever comme semences, sur la récolte de cette année, un stock de pommes de terre de 2 tonnes à l'hectare ordinairement cultivé. Ce chiffre de 2 tonnes tient compte des déchets qui pourraient être éliminés en cours de conservation.

Les cultivateurs soumis au régime des impositions ont dû cette année, régler leurs plantations pour obtenir en plus de leur imposition, les quantités nécessaires pour assurer leurs besoins en semence de l'année suivante.

Les collectifs et les exploitants de jardins individuels qui récoltent cette année des pommes de terre, doivent faire immédiatement l'effort nécessaire pour trouver dans leur récolte la plus grande partie des semences destinées à assurer leurs plantations en 1944.

Dans une prochaine note à la presse nous donnerons quelques conseils sur la manière d'entretenir le stock de pommes de terre destiné à la semence. Communiqué de la Direction des services agricoles du Lot.

Les titres d'alimentation pour octobre

Voici les caractéristiques essentielles de délivrance des titres d'alimentation valables à partir du 1^{er} octobre 1943. Comme d'habitude, des textes complémentaires fixeront éventuellement certaines modalités d'application :

Feuille de tickets de pain. — Cette feuille sera délivrée en échange du coupon n° 6 d'octobre, dans les conditions habituelles et compte tenu notamment des prescriptions de la circulaire du 27 février 1943, relative aux producteurs de céréales.

Tickets de viande. — Coupon n° 7 d'octobre et dans les conditions habituelles.

Denrées diverses. — Même coupon n° 7 d'octobre (déjà valable pour les feuilles de tickets de viande). Il est rappelé que, jusqu'à nouvel ordre, et en ce qui concerne le fromage, seuls les tickets-chiffres doivent être annulés sur les feuilles de denrées diverses des malades bénéficiaires des régimes 1 et 2.

Travailleurs de force. — Coupon n° 4.

Tickets spéciaux. — Ces feuilles seront attribuées suivant les mêmes modalités et aux mêmes consommateurs que précédemment.

Titres d'alimentation en service en septembre et restant valables en octobre. — Cartes individuelles d'alimentation, cartes de grossesse (dans les conditions fixées par la circulaire du 9 mars 1943), cartes d'inscription, feuilles de coupons d'inscription, feuilles de tickets de pommes de terre, valables du 1^{er} septembre 1943 au 29 février 1944.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE TOULOUSE

Œuvre de guerre

Le bureau de bienfaisance de Toulouse rappelle que le comité central des Œuvres de guerre 1914-1918, créé par M. le premier président Ramet, a institué 20 prix de 450 fr, qui peuvent être attribués à des démobilisés, à des veuves ou à des orphelins de guerre, originaires des départements du Lot et de la Haute-Garonne.

Une notice indiquant la composition des dossiers des candidats sera envoyée par retour du courrier à toutes les personnes qui en feront la demande au Secrétariat général du Bureau de bienfaisance, 41, rue Saint-Jérôme à Toulouse. Les dossiers devront parvenir avant le 31 décembre délai de rigueur.

Suppression de notariat

L'office de notaire à la résidence de Gabrécets (Lot), vacant par suite du décès de M. Maurel, a été supprimé.

EDEN

Mercredi, Samedi et Dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45

BACH EN CORRECTIONNELLE Compléments et Actualités.

LA SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

Aggravation des dissensions entre Giraud et de Gaulle

(Dépêche O.F.I.)

Loin de calmer les dissensions politiques, la constitution du Comité d'Alger et des pseudo-organismes gouvernementaux de la dissidence, tels que la prétendue Assemblée consultative, n'a fait qu'aviver la rivalité entre les divers groupes de politiciens dissidents, et notamment entre leurs deux principaux chefs de file, Giraud et de Gaulle.

La rivalité entre les deux chefs d'Alger a été mise de nouveau en relief par un incident récent survenu à propos de l'administration future de la Corse. Cet incident a largement dépassé les cercles politiques algérois et a eu des répercussions jusqu'à Londres d'où le correspondant de l'agence dissidente télégraphique : La situation à Alger est loin d'être claire et il y a, de toute évidence, une querelle entre de Gaulle et Giraud.

Le même correspondant critique vivement ensuite la constitution de la prétendue Assemblée consultative. Il note en particulier que, par cette création, le Comité « a montré qu'il existait un véritable gouffre entre ses propres idées et celles des Français démocrates ». Il insiste ensuite sur le « caractère illusoire » des pouvoirs de l'Assemblée.

En conclusion, le correspondant exprime la crainte que l'esprit fasciste ou semi-fasciste gagne Alger et non pas seulement parmi les partisans de Giraud !

Encouragement à l'élevage ovin

Dans le cadre des mesures prises en vue d'encourager l'élevage ovin, le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement a demandé aux caisses de crédit agricole d'accorder très largement leur concours aux agriculteurs désireux d'acquiescer des reproducteurs destinés à constituer de nouveaux troupeaux de moutons ou à augmenter l'effectif de troupeau déjà existant.

Le concours prévu revêt la forme de prêts spéciaux à moyen terme, à taux d'intérêt limité et affectés des garanties habituelles.

Les éleveurs intéressés peuvent s'adresser pour tous renseignements complémentaires à la caisse de crédit agricole de leur circonscription.

LES COURS FIGIER

vous présentent le programme

des COURS DE COUPE ET COUTURE

qui fonctionnent depuis le 6 septembre à Cahors, 12, boul. Gambetta.

1° La coupe, notions préliminaires.

2° Les blouses.

3° Les manches, les cols.

4° Les jupes et les robes.

5° Les vêtements d'intérieur et lingerie.

6° Les vêtements d'enfants.

7° La jaquette.

8° Les manteaux.

9° Les capes.

10° Le moulage et ses applications.

Durée des cours : 7 à 10 mois. Possibilité de suivre les cours à toute heure de la journée et aux jours choisis. En fin d'étude, titres de capacité (titres Figier ou Certificat d'aptitude professionnelle). Applications pratiques en cours d'études.

Prix forfaitaire des Cours payable à partir de : 200 francs par mois.

Tous renseignements donnés gratuitement et sans engagement aux COURS FIGIER à Cahors, Tél. 440.

Moto contre vélo

Samedi matin, à midi, M. Marchigoli, manœuvre chez M. Legaré, maçon à St-Georges, descendait le boulevard à bicyclette, lorsque, devant le Théâtre, il fut heurté par une moto pilotée par M. Camy, menuisier à Mercuès.

Le choc fut violent : le cycliste fut projeté violemment sur le sol. Relevé aussitôt par des témoins de la collision, M. Marchigoli, dont la tête était ensanglantée, fut transporté à la pharmacie Gernal où des soins lui furent donnés. Mais le blessé dut être transporté à l'hôpital où il fut examiné par M. le docteur Rougié qui constata une plaie de la tête du côté gauche. L'état du blessé est très grave.

L'école d'accordéon reprendra ses cours et leçons (soifège et accordéon) à partir du jeudi 30 septembre. Inscriptions et tous renseignements à l'accordéoniste, G. Rougié, avenue de Paris, Cahors.

SPORTS

FOOT-BALL ASSOCIATION COUPE DE FRANCE

Cahors bat Caussade par 11 buts à 1

Pour le premier tour de la Coupe de France le Stade cadurcien a remporté la victoire en battant Caussade par onze buts à un. Le match disputé très correctement a été entièrement à l'avantage de Cahors qui a su organiser et imposer son jeu dès les premières minutes de la partie. La ligne d'avants a fait des prouesses et son leader d'attaque a réussi à marquer six buts. Dans les bois le jeune Paillet pour son début a fait une très grosse impression. La saison en cours verra en ce sportif un gardien de but de bonne classe. Clavière au poste de demi ainsi que Corbran se sont comportés honorablement. Tout le reste de l'équipe a fourni une partie sans aucun reproche sous la direction de son capitaine Ramon. A Caussade toute l'équipe a joué avec un cran admirable et ne s'est jamais avoué battue jusqu'au coup de sifflet final. Le 17 octobre notre équipe locale jouera le second tour de cette compétition. Son adversaire et le terrain ne seront désignés qu'au début de la semaine prochaine. Nous souhaitons bonne chance à nos joueurs et nous formulons le vœu de les voir parvenir en seizième de finale comme au cours de la saison 42-43.

STADE CADURCIEN Rugby

Nous mentionnons aujourd'hui le résultat du 19 septembre, premier match de rugby organisé par le Stade cadurcien, d'où il sortit brillant vainqueur au détriment du C.A. Gaillacois par 20 à 0.

Cette première partie nous permet d'attendre avec confiance les rencontres futures et si l'équipe n'est pas encore bien au point, les entraîneurs ont déjà ouvert l'œil sur les possibilités de chacun.

Dimanche dernier l'équipe I en déplacement à Moissac obtint le score de 3 à 3 devant un quinze bien en souffle qui n'avait succombé le dimanche précédent devant le T.O.E.C. que par 11 à 8.

La partie qui se déroula sur un terrain très lourd et constamment arrosé fut très plaisante à suivre et les quelques supporters qui avaient fait le déplacement ne furent pas déçus de voir que leurs représentants ne s'en laissaient nullement imposer.

En première mi-temps Moissac obtint le plus souvent la balle en mêlée, car un terrain lourd n'est pas fait pour avantager une mêlée légère comme celle du Stade, disons aussi que les recommandations d'Ilbert « jouer au pied » furent totalement négligées et, tandis que le Stade s'évertuait à ramasser, l'adversaire profitait de chaque maladresse, mais ne pouvait marquer qu'un essai.

La deuxième mi-temps revint aux stadistes qui s'assurèrent plus souvent la balle, ce qui permit à nos trois quarts de faire montre de brillantes qualités ; avec un peu plus de chance deux essais de plus auraient pu être marqués.

La première ligne du Stade est, sans conteste, légère, mais Vidal au talonneur se dépense abondamment ; en deuxième ligne il manque le pendant de Bru qui fait du bon travail à la touche ; Edouard, Pechberty ou Noyer peut-être, pourraient combler cette lacune. La troisième ligne se défend dans le jeu ouvert mais ne pousse pas trop en mêlée. Pechberty-Rigaudie fient de belles choses et même Noyer qui se tient un peu loin du paquet. A la mêlée Sotte semble s'habituer, faisons-lui confiance. Les trois quarts sont en bonne condition ainsi que Rouvière qui profite des conseils.

Nous espérons que dimanche prochain, devant l'équipe visiteuse dont nous reparlerons, nos joueurs feront bonne figure et sauront ainsi rehausser le rugby cadurcien à la place d'honneur qui lui est due.

Comment on ruine sa santé

On ruine sûrement sa santé en tolérant la constipation. On combat la constipation et on améliore sa santé en prenant après le dîner, une tasse de tisane Vichyfloze qui active le foie et l'intestin. Efficace contre fermentations, nausées, digestions laborieuses. La boîte de Vichyfloze 11 fr., 90. Ttes pharmacies, Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846, P. 2.932.

CAHORS

Puy-l'Evêque

Probité. — C'est avec plaisir que nous enregistrons le dépôt fait au secrétariat de la mairie de deux portefeuilles contenant une certaine somme d'argent. Ce beau geste mérite d'être signalé car il émane de deux pauvres indigents pensionnaires à l'hôpital-hospice de Puy-l'Evêque. Aussi nous les remercions et félicitons sincèrement.

Avis aux agriculteurs. — L'enquête agricole d'automne aura lieu dans le courant du mois d'octobre. La période de déclaration s'étendra du 1^{er} au 15 octobre. Tout chef d'exploitation, tout détenteur d'animaux est tenu de se présenter à la mairie entre ces deux dates pour y souscrire une déclaration portant sur les surfaces qu'il consacre aux cultures dérobées, ses récoltes de céréales, son cheptel, sa basse-cour, ses machines agricoles, ainsi que sur la composition de sa famille.

Les agriculteurs qui n'auront pas fait de déclaration dans les délais prescrits ou qui auront fait de fausses déclarations seront exclus de toute répartition d'engrais, sulfate de cuivre, semences etc., et passibles de sanctions notamment d'amendes de 200 à 10.000 fr.

Pern

Enfant ébouillanté. — Ces jours derniers, Mme Lalbertie, femme de notre sympathique boulanger, vaquait à ses occupations quand, ayant posé à terre un chaudron d'eau bouillante, elle alla servir une cliente. Pendant ce temps, son petit-fils, le jeune Laporte, âgé de 3 ans, tomba dans le récipient, se brûlant grièvement sur tout le corps. Le pauvre petit mourut dans des souffrances atroces.

Hommes congestifs, attention !

Lorsqu'on a, comme vous, le sang à la tête, il est bon de prendre des gouttes Florides qui régularisent la circulation et entretiennent la souplesse des vaisseaux sanguins. Les gouttes Florides conviennent tout à fait aux hommes de votre tempérament, surtout lorsqu'ils approchent de la cinquantaine. Le flacon de gouttes Florides, 16 fr., 90. Si vous ne pouvez vous procurer les gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr., 30 ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846, P. 3357.

FIGEAC

Marcilhac

Enfants réfugiés. — Les petits réfugiés, de jeunes Parisiens, sont arrivés samedi 25 septembre à Marcilhac. Le Comité d'aide, M. Pradines, maire, les attendaient à la mairie. Aussitôt descendus de voiture, ces enfants furent choqués par tout le monde. On leur distribua des tartines de fromages, des fruits qu'ils apprécieraient par un franc appétit. Cependant, on ne voyait en eux, ni exubérance, ni gaieté. Cette arrivée, dans l'inconnu, sans le père ou la mère, n'en est pas moins, pour ces petits, une sorte d'exil, un abandon quasi douloureux. Voilà pourquoi une fillette pleurait, craignant d'être séparée de son frère. Par contre, un enfant de cinq ans, blottie dans les bras d'une jeune femme, se reprenait à sourire, tant elle se sentait aimée et protégée.

Quelques jours passeront et ce sera le bien-être physique qui ramènera la joie dans tous ces petits cœurs.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR
GERMAINE ACREMANT

N° 25

— Je le sens ben, petiotte ! C'est pour ça que je dis : « Dommage ! » J'te prie l'bonjour, Delphine.

— Moi aussi, Flibuste !
Il n'y a rien à faire ! La jeune fille demeure comme un sphinx, mystérieuse. Le télégramme de Daniel date déjà de deux jours. Elle n'a pas encore répondu. Quel est son secret ? Peut-être à M. le curé de Nieurlet le dira-t-elle ? Fidéline, qui est décidée à ne reculer devant aucun moyen va trouver le vénérable prêtre. Que celui qui a reçu les dernières confidences de Larius intervienne et Delphine n'aura plus aucune raison de sacrifier sa vie pour une sentimentalité incompréhensible !

M. le curé, qui partage ces idées, n'a pas besoin de prétexte pour se rendre chez les Toba. Il connaît la maison depuis longtemps. Il y vient fréquemment.

Delphine ne manifeste aucun étonnement quand il débarque au puitsard.
— Bien le bonjour, monsieur le curé.
— Bonjour, mon enfant !
— Qué nouvelle ?
— On m'en a appris une dans le

Saint-Céré

Nécrologie. — Mme et M. Amédée Borie, place Bourseul, viennent d'avoir la douleur de perdre leur petite fille âgée de deux mois, décédée jeudi dernier après une courte maladie.

Nous adressons aux parents éplorés nos sincères condoléances.

Bons de chaussures. — La liste des bénéficiaires de bons de chaussures vient d'être affichée à la porte de la mairie où les intéressés pourront la consulter.

Récolte de vins. — Les viticulteurs qui se présentent à la mairie pour la déclaration de leur récolte doivent se munir des cartes d'alimentation de toute leur famille âgés de plus de 12 ans.

Bons d'essence. — Les bénéficiaires sont invités à retirer leur bon avant la date du 30 septembre.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'un petit garçon chez Mme et M. Salacroup fabricants de cierges, place de la République.

Nos plus sincères félicitations.
Tournée théâtrale. — Mercredi 29 courant au Foyer Municipal la Société des Artistes réunis donnera la pièce « Comment j'ai tué mon enfant » tirée du roman de P. L'Hermite, Rideau à 21 heures.

Tombé sous un char. — Dans la matinée de vendredi un jeune enfant de 8 ans se hissa sur le timon d'un char tiré par des boeufs ; le jeune enfant imprudent tomba de sa fâcheuse position et une roue lui passa sur le bras ; aussitôt transporté à l'hôpital Saint-Jacques le jeune blessé reçut les premiers soins que nécessitait son état ; on espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Acné et eczéma...

...souvent maladies rebelles qui prennent naissance d'abord par quelques signes passagers. Prenez des Sels Lorgan qui favorisent l'élimination des déchets par le foie et exercent une action dépurative sur le sang. A base de chlorure de magnésium, les Sels Lorgan, pour un litre valent 12 fr., 10. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846, P. 4568.

GOURDON

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le décès, place de la Rode, de M. Ganes Gérard, retraité, âgé de 83 ans. Nos vives condoléances à la famille.

VICHYBOL

active Foie et Intestin

LABOR. HÉLIN - CHATEAUXOUX - Visa N° 846, P. 4665

CREDITS

SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL
AGRAIRE ET FONCIER
15, Boulevard de la Madeleine
Paris, 1^{er} — Tél. Opé. 76-92
Agent : M. LAVAL à Latronquière

pays. Je serais bien heureux si elle était exacte.

— Quelle est-elle, monsieur le curé ?
— On m'a dit que tu allais te marier avec un monsieur de Lille, celui-là même qui a fait construire la belle hutte de l'île aux Peupliers.

— Rien n'est encore moins certain, monsieur le curé !
— Pourquoi ? Si ce monsieur est un bon chrétien, s'il a pour toi un sentiment honnête et sincère, il n'y a aucune raison pour que tu le refuses.

— C'est vous qui parlez ainsi, monsieur le curé ?
— Moi-même ! Larius, dont j'ai reçu les suprêmes pensées et qui est mort dans les bras de Notre Mère la Sainte Eglise, ne te parlerait pas autrement s'il le pouvait. Il paraît que ce monsieur de Lille est riche. Tant mieux ! Tu auras ainsi plus de moyens, ma fille, pour répandre le bien autour de toi.

— Je ne tiens pas à l'argent, monsieur le curé.
— Ceux à qui tu feras des aumônes y tiennent peut-être pour toi. Il ne faut jamais être égoïste. La créature que Dieu a décidé d'élever doit accepter son sort, car nul doute que son élévation ne serve les desseins de la Providence !

— Je ne demande qu'à vous croire, monsieur le curé. Mais je vous avoue que j'ai peur...
— De quoi mon enfant ?
— Je ne sais pas. J'ai peur de mes souvenirs...
— Tes souvenirs ne sont pas des remords !

REMERCIEMENTS

Madame veuve Jules ROUS, M. Victor ROUS, Mme et M. Justin ROUS et sa famille ; les familles DELVERT et MONTEIL aux Quatre-Routes ; les familles VERDIER et TROUSSEL, à Cahors et tous les autres parents remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sympathies en assistant aux obsèques de

M. Jules ROUS

Le service de neuvaïne aura lieu à l'église Saint-Barthélémy, jeudi 30 septembre à 9 heures.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame Henri PUECH ; le Docteur et Madame PEINDARIE et leur fille, et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Jules PUECH

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Cahors munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 30 septembre à 9 h. 15, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 24, rue Wilson à 9 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.
P.F.G., 71, bd Gambetta, Cahors.

AVIS DE NEUVAINE

Madame Veuve Charles ILBERT et sa famille font part à leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaïne sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur de Cabessus le jeudi 30 sept. à 9 heures pour le repos de l'âme de

Monsieur Charles ILBERT

Extrait du Journal Officiel du 16 septembre 1943. Numéro : 222.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DECRET N° 1994 DU 14 SEPTEMBRE 1943 PORTANT RETRAIT DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

Nous Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la révision des naturalisations ;

Vu les avis de la commission de révision des naturalisations en date des 2, 10 avril, 3 novembre 1941, 14 janvier, 29 avril 8, 15, 20, 22, 23, 29 juin, 17, 29 juillet, 24 septembre, 13, 28, 31 octobre, 18 novembre, 2, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24 décembre 1942, 4, 5, 6, 7, 8 janvier, 13, 16, 20 et 23 février 1943 ;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons :

Article 1^{er}. — La qualité de Français est retirée à :

PAUS (Franciszek), ouvrier agricole, né le 31 mars 1877 à Chynow (Pologne), demeurant à Montcuq (Lot), naturalisé Français par décret du 14 mai 1940, publié au J.O. le 19 mai 1940, et ADAMCZAK (Marianna) épouse du précédent, née le 27 janvier 1893 à Biellawig (Pologne), demeurant à Montcuq (Lot), naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Anna, née le 31 août 1921 à Hanborn-sur-Rhin (Allemagne), demeurant à Paris, Française par la naturalisation des parents.

PAUS (Wladislas), boucher, né le 30 juillet 1911 à Hanborn-sur-Rhin (Allemagne), demeurant à Montcuq (Lot), naturalisé Français par décret du 8 avril 1940, publié au J.O. le 21 avril 1940.

Art. 2. — Le garde des sceaux ministre secrétaire d'Etat à la justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au J.O.

Fait à Vichy, le 14 septembre 1943.

PH. PÉTAÏN,

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :
Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
MAURICE GABOLDE

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Czorn (L.-et-G.), les plus belles de la région.
Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3.

Entreprise Delbigot et Ordy embaucherait FEMME POUR FAÇONNER BOIS GAZO. Se présenter 2, rue Louis-Delonce, à Cahors (visa n° 332).

POUSSINS d'un jr, race pure, séro-aggl. Sussex, Wyandottes, Leghorn. Canetons kaki. Expéditions dans toute la France. Ecrire en rappelant le nom de ce journal au Domaine des Fougères, 99 r. de Courcelles, Paris, T.P.R.

On demande une BONNE à tout faire, sérieuse. S'adresser : Magasin de Cycles, 1, rue Clément-Marot (visa 335).

La plus brillante des carrières
vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J. 65, rue de la Victoire, Paris, (9^e)

A VENDRE : Superbe VOITURE D'ENFANT, CHARRETTE A BRAS. FOURNEAU à gaz émail blanc, 2 accus auto 6 V. 45 A. neufs. M. Caillaud, à Caminade par Villesèque.

Il a été perdu la semaine dernière, par un ouvrier, un billet de 1.000 fr. Le rapporteur teinturier Violla contre récompense.

On demande JEUNE FILLE ou FEMME 25 à 50 ans pour service femme de chambre. S'adresser au bureau du Journal (visa n° 339).

Etude de M^e Jean MERIC,
avocat à Cahors

Extrait d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première instance de Cahors, le quatorze mai mil neuf cent quarante trois, enregistré, signifié le dix neuf juillet de la même année, par ministère de M^e Fauvel, huissier à Cahors, et devenu définitif.

Au profit de : Madame TREILLES André, demeurant à Larroque-des-Arcs (Lot), Hôtel « Beau-Rivage », Contre : Monsieur Jean BETMALLE demeurant à Larroque-des-Arcs (Lot).

Il appert :
Que le divorce a été prononcé entre les époux TREILLES-BETMALLE au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari avec toutes ses conséquences légales.

Pour extrait. Cahors, le 21 septembre 1943. Signé : Jean MERIC, Avoué.

Etude de M^e Jean FABRE
notaire à Cahors

Vente mobilières aux enchères

Le public est informé qu'il sera procédé, par le ministère de M^e Fabre, notaire à Cahors, le jeudi 30 septembre 1943, à quatorze heures, place Galdemar (Halle), à la vente aux enchères publiques d'un mobilier comprenant notamment :

Un lit fer avec une place, un lit bois d'angle deux places, une armoire à glace une porte, un buffet deux corps, deux tables à toilette et garniture, une table salle à manger à volets, six chaises salle à manger cannées, chaises ordinaires paille, un peu de vaisselle, articles de batterie de cuisine, casseroles aluminium, cocottes fonte, une armoire penderie bois blanc, un poste T.S.F. Marconi 5 lampes, une pendule à caisse, un peu de linge, effets féminin, bas et divers autres objets. La vente aura lieu au comptant et 15 0/0 en sus pour frais.

Pour avis, J. FABRE.
Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3734 — 28-9-43

— J'ai peur de l'inconnu que représente une existence nouvelle...

— Il y a tant d'inconnu dans la vie quotidienne. Dieu n'est-il pas le Maître de chacune de nos minutes ? Ici ou là, ne tient-il pas chacune de nos destinées au bout d'un fil qu'il peut rendre solide comme le platine ou ténu comme le linéament d'une araignée ? Tu n'as pas de raison de redouter une existence nouvelle.

— Oh !
— Oh !
— Oui... c'est ainsi, monsieur le curé !... Je suis allée l'autre jour dans le cimetière du Haut-Pont. J'ai vu la tombe de Larius. Comme elle est petite et comme un homme tient peu de place sur la terre quand il est mort !

— Ce qui importe pour lui, c'est d'en tenir une grande dans l'éternité.

— Je me demande, monsieur le curé, si j'ai le droit d'être heureuse !
— Mais certainement, mon enfant, tu as ce droit. C'est avec toute sa sagesse que Dieu procède, parmi les créatures, à la répartition des joies et des peines. Que chacun de nous accepte le lot qui lui incombe ! L'harmonie du monde l'exige. Il y a d'ailleurs des fardeaux de joies qui sont plus lourds à porter que des fardeaux de peines. Personne n'est infallible en pareille matière ! Je peux me tromper. Mais je ne crois pas. Le prêtre qui a reçu les dernières confidences de Larius te conseille ce mariage.

— Je vous remercie, monsieur le curé.
Réfléchis... et que Dieu te bénisse !...

— Je réfléchirai...

Désiré Toba rentre à la maison juste au moment où s'éloigne le prêtre. Delphine, dont l'émotion est profonde, embrasse son père en lui disant :

— Vous seul êtes capable de me comprendre !
— Qu'y a-t-il, ma bellote ?
— Tout le monde est contre moi...
— Qui ça, tout le monde ?
— La mère, Flibuste, M. le curé !
— A quel propos, grand Dieu ?
— Vous vous en doutez bien.

— A propos de M. Chassagnes ?
— Oui... On veut que je réponde « oui » à sa demande en mariage.

Parce que pour refuser, je n'ai pas d'arguments que je puisse exposer, on a beau jeu contre moi. Mais je sens, je sens profondément que je ne dois pas accepter. Vous, mon père, vous qui avez toujours été si près de mon cœur, n'est-ce pas que vous me comprenez ? N'est-ce pas que j'ai raison ?

— Ça dépend !
— De quoi ?
— Aimes-tu M. Daniel ?...
La jeune fille hésite un instant. Cette question que personne encore ne lui a posée et qui est pourtant la principale, la déconcerte. Elle répond franchement :

— Oui, je l'aime !
— Beaucoup ?
— Beaucoup ! Mais ce n'est pas une raison. Malgré ça, je vous répète que je ne dois pas...

— Si, tu dois !...

(A suivre).